

Nufarm

Groupe	4	Herbicide
--------	----------	-----------

2,4-D Ester LV 600
Herbicide Liquide AGRICOLE

CONTIENT 2,4-D
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

GARANTIE:

2,4-D isomère spécifique 564 g/l
(présent sous forme d'iso-octyl ester)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE
CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Pour utilisation dans les champs de blé, orge, seigle, pâturages établis, pâturages permanents, terres de chaume, bords de routes, terres incultes et pour la suppression des plantes ligneuses.

N° D'ENREGISTREMENT 14739
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9

Numéro d'urgence
24 heures par jour
1-800-424-9300



AVERTISSEMENT POISON

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Enlever immédiatement avec de l'eau tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux.

Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter la dérive lors de la pulvérisation. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, plantes et aliments pour les humains ou les animaux.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION:

Manutention du concentré (mélange et chargement): porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever.

Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de la l'application ou encore des réparations ou du nettoyage du matériel): porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant au produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Le gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter toujours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et la laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

SYSTÈME DE TRANSFERT:

Contenants de plus de 20 L: utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir du pulvérisateur.

PREMIER SOINS:

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Si la victime a inhalé le produit, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit ainsi et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Ce produit contient des distillants de pétrole.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE:

Ce produit peut être entreposé à n'importe quelle température.

Les insecticides et les fongicides devraient être isolés des herbicides afin de prévenir une toute contamination croisée. BIEN MÉLANGER AVANT L'UTILISATION.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION – CONTENANTS RÉUTILISABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant)

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION – CONTENANTS RÉUTILISABLES - RECHARGEABLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

C00R2B/

Nufarm

Groupe	4	Herbicide
--------	----------	-----------

2,4-D Ester LV 600
Herbicide Liquide AGRICOLE

CONTIENT 2,4-D
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

GARANTIE:

2,4-D isomère spécifique 564 g/l
(présent sous forme d'iso-octyl ester)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE
CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Pour utilisation dans les champs de blé, orge, seigle, pâturages établis, pâturages permanents, terres de chaume, bords de routes, terres incultes et pour la suppression des plantes ligneuses.

N° D'ENREGISTREMENT 14739
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9

Numéro d'urgence
24 heures par jour
1-800-424-9300



AVERTISSEMENT POISON

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Enlever immédiatement avec de l'eau tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux.

Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter la dérive lors de la pulvérisation. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, plantes et aliments pour les humains ou les animaux.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION:

Manutention du concentré (mélange et chargement): porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever.

Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de la l'application ou encore des réparations ou du nettoyage du matériel): porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant au produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Le gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter toujours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et la laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

SYSTÈME DE TRANSFERT:

Contenants de plus de 20 L: utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir du pulvérisateur.

PREMIER SOINS:

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Si la victime a inhalé le produit, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit ainsi et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Ce produit contient des distillants de pétrole.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE:

Ce produit peut être entreposé à n'importe quelle température.

Les insecticides et les fongicides devraient être isolés des herbicides afin de prévenir une toute contamination croisée. BIEN MÉLANGER AVANT L'UTILISATION.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION – CONTENANTS RÉUTILISABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant)

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION – CONTENANTS RÉUTILISABLES - RECHARGEABLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI:

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à 2,4-D Ester LV 600, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à 2,4-D Ester LV 600 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un

métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le 2,4-D Ester LV 600 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION:

Éviter que le produit dérive sur d'autres cultures que celles recommandées sur l'étiquette. Éviter de contaminer les cours d'eau, étangs, rivières ou autres sources d'eau. Ne pas pulvériser lorsque les vents sont forts car le produit risque de dériver. Les pulvérisations à grosses gouttelettes ont moins de chance de dériver. Ne pas appliquer durant des périodes de températures élevées ou lorsque les cultures sont sous un stress car cela pourrait causer des dommages.

PÉRIODE D'APPLICATION:

Pour obtenir de meilleurs résultats, traiter lorsque les MAUVAISES HERBES SONT AU STADE DE PLANTULE ET EN PLEINE CROISSANCE. Appliquer lorsque les conditions de croissance sont bonnes mais avant que la culture ne recouvre les mauvaises herbes.

PULVÉRISATEUR:

Nettoyer à fond tout l'équipement de pulvérisation avant de l'utiliser. Choisir les buses appropriées afin d'appliquer le volume recommandé par hectare. Un grand volume d'eau réduira les risques de dommage à la culture. Calibrer le pulvérisateur et ajuster la hauteur de la rampe afin d'assurer un recouvrement uniforme des mauvaises herbes. Vérifier si toutes les buses sont en bon état et donnent le même volume de pulvérisation. Les buses à jet plat sont recommandées.

MÉLANGE:

BIEN MÉLANGER CE PRODUIT AVANT DE L'UTILISER. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié avec de l'eau claire. Ajouter la quantité de produit requise et agiter vigoureusement. Finir de remplir le réservoir avec de l'eau claire et bien agiter avant le pulvérisation.

Note: Si la bouillie a reposé un certain temps, l'agiter vigoureusement avant de l'utiliser.

UTILISATIONS:

BLÉ, ORGE, SEIGLE (non contre-ensemencées de légumineuses): Les cultures peuvent être traitées entre le stade 4 feuilles et le début de stade de la feuille étendard. Ne pas appliquer après le stade de la feuille étendard. Le traitement au stade 4 feuilles combine habituellement un maximum de tolérance de la part de la culture et un maximum de sensibilité de la part des mauvaises herbes. La dose recommandée est de 0,95 litre par hectare. Des doses plus élevées peuvent être nécessaires pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. Les dommages possiblement causés par ces doses plus élevées sont habituellement compensés par une augmentation du rendement des cultures désherbées. Utiliser 50 litres d'eau ou plus par hectare. La pulvérisation effectuée avec des volumes d'eau plus élevées (100 à 150 litres par hectare) peut réduire les risques de dommage à la culture.

Intervalles pré-récolte:

- Empêcher les vaches laitières en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

SEIGLE D'AUTOMNE, BLÉ D'HIVER: Traiter au printemps entre le plein tallage et le début du stade de la feuille étendard. NE PAS APPLIQUER DURANT OU APRÈS LE STADE DE LA FEUILLE ÉTENDARD, NE PAS traiter à l'automne. La dose recommandée est de 0,95 litre par hectare. Des doses plus élevées peuvent être nécessaires pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. Les dommages possiblement causés par ces doses plus élevées sont habituellement compensés par une augmentation du rendement des cultures désherbées. Utiliser 50 litres d'eau ou plus par hectare. La pulvérisation effectuée avec des volumes d'eau plus élevées (100 à 150 litres par hectare) peut réduire les risques de dommage à la culture.

Intervalles pré-récolte:

- Empêcher les vaches laitières en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.

- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

PRAIRIES ÉTABLIES (sans légumineuses) - PÂTURAGES PERMANENTS:

Appliquer en période de pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre). Pulvériser en utilisant 1,50 à 5,50 litres de produit par hectare dans 100 à 300 litres d'eau. (Utiliser la dose plus élevée contre les mauvaises herbes vivaces: un second traitement peut être requis.) Appliquer seulement après que la prairie a été pâturée ou coupée et que la croissance des mauvaises herbes a repris. Il y a une possibilité que des plantes toxiques pour le bétail semblent plus appétissantes et quelles soient consommées plus facilement après un traitement au 2,4-D (p.ex, séneçon jacobée, carotte à moreau, ciguë maculée, zigadène). Des mesures préventives devraient être prises lorsque de telles plantes sont présentes. Le bétail ne devrait pas pâturer la superficie traitée jusqu'à ce que les plantes toxiques aient été enlevées ou soient mortes et que la végétation ait repris une croissance normale. Lorsque les conditions de croissance sont bonnes et que l'humidité du sol est adéquate, les pulvérisations peuvent être faites jusqu'à 2 semaines avant la première gelée.

Intervalles pré-récolte:

- Empêcher les vaches laitières en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

TERRES DE CHAUME, BORDURES DE ROUTE, TERRES INCULTES:

Appliquer durant la période de pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre); Pulvériser en utilisant 1,5 à 2,75 litres de produit par hectare dans 100 à 300 litres d'eau. (Utiliser la dose plus élevée pour les mauvaises herbes vivaces: un second traitement peut être requis). Le fait de herser les chaumes de céréales et de pulvériser après la repousse peut améliorer la suppression. NE PAS appliquer sur les graminées et les pâturages qui viennent d'être ensemencés et jusqu'à ce qu'ils soient établis. Il y a une possibilité que des plantes toxiques pour bétail semblent plus appétissantes et quelles soient consommées plus facilement après un traitement au 2,4-D (p.ex., Séneçon jacobée, carotte à moreau, ciguë maculée, zigadène) Des mesures préventives devraient être prises lorsque de telles plantes sont présentes. Le bétail ne devrait pas pâturer la superficie traitée jusqu'à ce que les plantes toxiques aient été enlevées ou soient mortes et que la végétation ait repris une croissance normale. Lorsque les conditions de croissance sont bonnes et que l'humidité du sol est adéquate, les pulvérisations peuvent être faites jusqu'à 2 semaines avant la première gelée.

Intervalles pré-récolte:

- Empêcher les vaches laitières en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.

- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION LIGNEUSE (non pâturable):

Appliquer en période de pleine croissance (habituellement mai, juin et/ou septembre). Préparer une bouillie en mélangeant 3 à 8 litres de produit dans 1000 litres d'eau. Utiliser la plus faible dose pour les espèces qui sont sensibles comme le cerisier à grappes, la symphorine de l'Ouest et le saule. Dépendamment de la densité des broussailles, 1000 à 3000 litres de bouillie par hectare peuvent être requis. Pulvériser les broussailles jusqu'à 3 mètres de hauteur lorsque le feuillage est bien développé. Les applications faites lorsque les feuilles sont bien déployées donnent les meilleurs résultats. Appliquer assez de bouillie pour bien mouiller toutes les parties aériennes jusqu'au sol. Les broussailles ou les arbres de plus de 3 mètres devraient être coupés près du sol et traités lorsque la repousse a plus de 0,6 m de hauteur. Lorsque les conditions de croissance sont bonnes et que l'humidité du sol est adéquate, les pulvérisations peuvent être faites jusqu'à 2 à 3 semaines avant la première gelée.

Afin de réduire les possibilités de dérive sur les terrains non agricoles, LO-DRIFT® peut être ajouté. Bien suivre le mode d'emploi de l'étiquette du LO-DRIFT pour obtenir un bon mélange.

Instructions génériques sur l'étiquette concernant l'épandage aérien

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada : Module Pulvérisation et Tronc commun – Utilisation des pesticides* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 litres par hectare.

D'autres précautions propres à l'épandage aérien doivent être prises (zones tampons en bordure des champs ou des habitats aquatiques, etc.).

PULVÉRISATION AÉRIENNE: Pour les espèces sensibles, préparer une bouillie en mélangeant 3 à 8 litres de produit dans 55 litres d'eau. Appliquer comme pulvérisation foliaire dans 55 à 165 litres de bouillie par hectare. Utiliser la plus faible dose pour les

espèces qui sont très sensibles comme le cerisier à grappes, la symphorine de l'Ouest et la saule. Pulvériser après que le feuillage est bien développé. Lorsque les conditions de croissance sont bonnes et que l'humidité du sol est adéquate, les pulvérisations peuvent être faites jusqu'à 2 à 3 semaines avant la première gelée. Si un adjuvant est utilisé, ajouter la dose recommandée dans 15 litres d'huile et mélanger le tout dans 40 litres d'eau en agitant continuellement.

Faire bien attention lors d'une pulvérisation aérienne car le risque de dérive est plus élevé. NE PAS PULVÉRISER lorsque la vitesse due vent excède 8km/h. La prudence est de mise lors d'une pulvérisation près d'une végétation que l'on ne veut pas détruire mais qui est sensible car le contact avec la dérive peut l'endommager.

PRÉCAUTIONS D'USAGE POUR L'APPLICATION AÉRIENNE (cultures de céréales, pâturages établis, pâturages permanents, les chaumes et les terres non cultivées):

- Éviter d'appliquer le produit directement sur une formation aqueuse. Empêcher la contamination de l'eau par entraînement de produit pulvérisé ou encore par nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.
- Utiliser un minimum de 30L/ha comme volume de pulvérisation.
- Utiliser une pression de pulvérisation de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout d'aile.
- Ne pas appliquer le produit directement ni le laisser entrer en contact direct avec des cultures ou des plantes à feuilles larges que l'on désire conserver, ou avec d'autres espèces non ciblées, et éviter que le nuage de pulvérisation ne soit entraîné sur ces cultures.
- Étant donné que les pulvérisations grossières ont moins tendance à être entraînées, utiliser uniquement des buses ou des configurations de buse qui réduisent au minimum la pulvérisation sous forme de gouttelettes très fines. Ne pas diriger les buses vers l'avant contre le courant aérien et ne pas accroître le volume de pulvérisation en augmentant la pression des buses. Lors de la pulvérisation éviter les combinaisons de pression et de type de buse qui donnent un nuage de fines particules pouvant être facilement entraîné par le vent. On peut utiliser un agent épaississeur ou retardant afin de réduire la dérive du produit par le vent.
- Ne pas utiliser à des humains comme signaleur.
- **Éviter la dérive de pulvérisation:** N'appliquer le produit que si le risque de dérive est faible ou nul. De petites quantités du produit pulvérisé, parfois invisibles, peuvent altérer gravement les cultures les plus fragiles et endommager des habitats sensibles non ciblés. Il faut déceler les déplacements d'air et déterminer les conditions relatives au gradient thermique ainsi que les inversions de température (stabilité de l'air), grâce à des ballons ou à une colonne permanente de fumée produite au site de pulvérisation ou à proximité, ou encore grâce à un générateur de fumée installé sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée forme des couches ou révèle un risque élevé de dérive du produit par le vent, ne pas effectuer la pulvérisation.
- **Zones tampons:** Des zones tampons appropriées doivent être prévues entre les aires d'application et les systèmes aquatiques ainsi que les habitats fauniques significatifs.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:

MAUVAISES HERBES SENSIBLES faciles à supprimer au stade plantule (2 à 4 feuilles) et en pleine croissance. Utiliser 0,6 à 0,95 litre par hectare. Utiliser la dose la plus élevée pour les mauvaises herbes plus grosses, par temps sec ou froid, ou pour supprimer les infestations considérables.

Amarante à racine rouge, ansérine de Russie, bardanette épineuse (avant le stade 4 feuilles), bourse-à-pasteur, caméline, chénopode blanc, herbes à poux, kochia à balais, laiteron potager, laitue scariote, lampourde glouteron, plantain, mélilot, moutardes (sauf des chiens et tanaïs) ortie dioïque, radis sauvage, sagesse-des-chirurgiens, salsifis majeur, soude roulante, tabouret des champs, tournesol, vergerette annuelle.

MAUVAISES HERBES RÉSISTANTES plus difficiles à supprimer au stade plantule (2 à 4 feuilles) et en pleine croissance. Utiliser 1,0 à 1,5 litre par hectare. Utiliser la dose la plus élevée pour les mauvaises herbes plus grosses, par temps sec ou froid ou pour supprimer les infestations considérables.

Mauvaises herbes de la liste des sensibles, plus abutilon, amarante fausse-blite, armoise bisannuelle, barbarée vulgaire (avant le stade 4 feuilles), centaurée de Russie, chénopode glauque, euphorbe érule, épervière vulgaire, herbe à gomme, laitue bleue, liseron des haies, moutarde des chiens et tanaïs, lépidie densiflore, matricaire orodante, patience crépue (avant le stade 4 feuilles), petite oseille, pissenlit, pourpier potager, prunelle vulgaire, renouée des oiseaux (avant stade 4 feuilles) renouée liseron, renouée de Pennsylvanie, séneçon, stellaire moyenne.

RÉPRESSION DE LA CROISSANCE AÉRIENNE SEULEMENT: UTILISER 1,0 à 1,5 litre par hectare. Bardane, barbarée vulgaire, cardère des bois, chardon des champs, chardon vulgaire, chicorée sauvage, cranson, céraïste vulgaire, liseron des champs, laiteron des champs, patience crépue, renoncule, sarrasin de Tartarie.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Bien nettoyer le pulvérisateur ayant servi pour l'application des herbicides avant d'appliquer tout autre produit chimique sur les cultures car elles pourraient être endommagées (voir Précautions d'Usage). Laver l'extérieur du pulvérisateur et vider complètement le réservoir. Enlever et nettoyer les filtres, les buses et les pastilles séparément. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre. Avec la pompe en marche, faire circuler l'eau propre dans les conduits et la rampe et vider. Remplir le réservoir avec de l'eau propre et pour chaque 100 L ajouter 1 L d'ammoniaque d'usage domestique. Faire fonctionner la pompe et l'agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser reposer la solution dans le réservoir et les tuyaux pendant toute la nuit. Faire circuler à nouveau dans les tuyaux et la rampe et vider le tout. Rincer deux fois avec de l'eau propre, recirculer en vidant à chaque fois. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ou potable lors du nettoyage du pulvérisateur.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode
--

d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

À USAGE RESTREINT: ENTRETIEN DES FORÊTS ET DES BOISÉS

NATURE DE LA RESTRICTION: Ce produit doit être employé strictement selon le mode d'emploi autorisé. S'informer auprès des autorités provinciales pour vérifier si un permis d'utilisation est requis.

DÉGAGEMENT DES CONIFÈRES - APPLICATION AÉRIENNE: Pour supprimer les feuillus indésirables dans les peuplements de sapins, de pruches, d'épinettes et de pins, utiliser 4,25 à 5,5 L/ha de 2,4-D ester dans une bouillie de 30 à 80 L/ha. Utiliser de l'eau ou un mélange "huile-eau".* Il est à noter qu'il ne faut jamais verser d'eau ou de mélange contenant de l'eau dans le récipient de 2,4-D ester ou dans la solution prémélangée à base d'huile. Le 2,4-D ester dans l'eau ou dans une bouillie à base d'huile forme une émulsion et non une solution, donc une séparation de l'émulsion peut se produire si la bouillie n'est pas agitée continuellement jusqu'à ce qu'elle soit complètement utilisée. Une agitation mécanique est recommandée.

Pour éviter d'endommager les conifères, pulvériser seulement lorsque toute nouvelle croissance végétative est durcie, lorsque les bourgeons terminaux sont piquants. Assurez-vous que les conifères ne sont pas dans la deuxième phase active de croissance vers la fin de l'été. Les feuillus ne devraient pas avoir commencé à changer de couleur. La suppression des espèces qui tallent beaucoup, comme l'érable, le peuplier faux-tremble et le peuplier baumier peut être moins efficace. Le framboisier n'est pas supprimé et s'il est présent, il peut proliférer lorsque les feuillus sont enlevés.

PRÉPARATION DES SITES D'AMÉNAGEMENT- APPLICATION AÉRIENNE: Pour supprimer les feuillus sur des sites où l'on désire planter des conifères, utiliser 5,5 à 8,5 litres de 2,4-D ester dans 30 à 100 litres de bouillie par hectare. Pulvériser d'une façon uniforme lorsque le feuillage est bien développé et lorsque le sous-bois est en pleine croissance. Quand la croissance est active et que le sol est humide, une pulvérisation peut être faite de 2 à 3 semaines avant la première gelée. Utiliser un mélange à 10% huile-eau* pour de meilleurs résultats.

NOTE: Lors de la préparation des sites, ne pas planter des conifères avant de pulvériser car les conifères présents lors de la pulvérisation peuvent être endommagés ou détruits.

Le LO-DRIFT peut être ajouté à la bouillie afin de minimiser tout risques de dérive. Suivre toutes les directives qui figurent sur l'étiquette du LO-DRIFT afin de connaître la bonne façon de préparer la bouillie.

* Pour préparer le mélange "huile-eau", ajouter le 2,4-D ester à l'huile dans un récipient séparé. L'agitation vigoureuse de 1 litre de 2,4-D ester va émulsifier jusqu'à 10 litres d'huile dans une bouillie de 100 litres. Verser de l'eau dans le réservoir vide et ajouter lentement le mélange à base d'huile en agitant continuellement. Tout le mélange devrait être dans le réservoir lorsqu'on a versé 1/3 de la quantité totale d'eau requise. Si le

mélange à base d'huile est versé dans le réservoir sans eau, l'ajout de l'eau peut former une émulsion inversée (eau dans l'huile) qui sera très difficile à défaire.

PRÉCAUTIONS D'USAGE: Lors d'application aérienne, on peut obtenir un recouvrement uniforme et minimiser la dérive en utilisant une pression de 235 kPa ou moins aux buses, en dirigeant les buses vers l'arrière, en utilisant une rampe qui ne dépasse pas plus de 3/4 l'écartement des ailes de l'avion et en pulvérisant lorsque la vitesse du vent est moins de 8 km/h.

C00R2B/

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))

